

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Quels sont les effets des modes de scrutin sur le système politique ?

DOCUMENT 1

Avec le scrutin uninominal tel que le pratiquent les Britanniques, c'est-à-dire à un seul tour, le candidat arrivé en tête est élu. [...] Le système de la majorité simple n'offre pratiquement aucune chance aux petits partis, sauf à ceux dont l'implantation est concentrée sur un fief local [...]. En revanche, le bipartisme qui résulte presque nécessairement de cette loi d'airain⁽¹⁾, a pour effet de clarifier considérablement les enjeux de chaque consultation et créer une forte probabilité que se dégage une majorité absolue à la Chambre des Communes, assurant ainsi la stabilité du gouvernement. Dans le système français en vigueur pour les élections législatives, l'existence des deux tours permet aux électeurs de différer au second leur « vote utile » après avoir exprimé au premier leur véritable préférence. Ce mécanisme encourage le multipartisme [...]. Dans tous les cas, le vote uninominal facilite une plus grande personnalisation de la compétition, et une meilleure proximité des citoyens avec leurs représentants. [...]

Le scrutin proportionnel de liste a des vertus et des défauts pratiquement inverses des scrutins uninominaux. Sa principale qualité est d'assurer une représentation en sièges au prorata du nombre de voix obtenues.

Source : La démocratie politique, Philippe BRAUD, 2003.

(1) Loi d'airain : loi implacable à laquelle nul ne peut échapper.

DOCUMENT 2

Résultats des élections législatives en France, 2012

	% des voix (au 1er tour)	% des sièges (à l'issue des deux tours)	Écart (arrondis)
Parti communiste et Front de gauche	6,9	1,7	-5
Parti socialiste, radicaux et écologistes	39,8	57,4	+17
Mouvement démocrate (MODEM)	1,8	0,4	-1
Union pour un mouvement populaire (UMP), Nouveau centre et Divers droite	34,8	39,7	+5
Front national et extrême droite	13,7	0,5	-13

Source : d'après *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Olivier DUHAMEL et Guillaume TUSSEAU, 2013.